

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION AVEC LES POINTS FOCaux
DU 04 SEPTEMBRE 2024**

Suite au report de la réunion initialement prévue pour le mercredi 21 Aout, une séance de travail s'est tenue le 4 septembre 2024, en présentiel et visioconférence, réunissant le Secrétariat Permanent et les points focaux dans la salle de réunion du Secrétariat Permanent de l'ITIE-Congo.

La réunion a été présidée par le Secrétaire Permanent de l'ITIE-Congo, Monsieur Florent Michel OKOKO et a eu pour ordre du jour :

- Vérification de présence ;
- Examen des comptes rendus des réunions du 16 et du 30 juillet 2024 ;
- Suivi des recommandations des rapports ITIE ;
- Termes de Référence de l'Administrateur Indépendant ;
- Divers.

Etaient présents, les représentants des administrations publiques suivantes :

- Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo ;
- Direction Générale du Trésor ;
- Direction Générale des Impôts et des Domaines ;
- Direction Générale de la Caisse Congolaise d'Amortissement ;
- Direction des Ressources Naturelles.

Se sont fait représenter par leurs points focaux, les sociétés énumérées ci-après :

- KONTINENT ;
- SOREMI ;
- PERENCO ;
- TotalEnergies E&P.

L'ensemble des membres du Secrétariat Permanent était présent.

Prenant la parole, le Secrétaire Permanent a procédé à la vérification de présence, en rappelant l'importance de la participation active des points focaux dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE.

S'agissant des comptes rendus des réunions précédentes, celui du 30 juillet a été examiné avant d'être adopté par l'ensemble des participants.

Toutefois, une correspondance sera adressée au Directeur Général des Mines pour examen du compte rendu du 16 juillet en vue de son adoption par l'assemblée.

Abordant le troisième point à l'ordre du jour, le Secrétaire Permanent a présenté les recommandations destinées aux sociétés extractives et forestières. Les recommandations abordées étaient les suivantes :

- 1- Sensibiliser et engager les entreprises extractives dans le processus de déclaration ITIE

À ce sujet, le Secrétaire Permanent a rappelé la procédure de l'ITIE pour la collecte des données, insistant notamment sur l'obligation de certification des déclarations par un auditeur externe, tel qu'un commissaire aux comptes. Il a également soulevé le problème des écarts non justifiés observés dans les rapports.

Le point focal de la société TotalEnergies E&P a réagi en déclarant que les sociétés pétrolières devaient faire face à certaines difficultés telles que :

- Le taux de change pratiqué par l'Administrateur Indépendant ;
- La compréhension des formulaires de déclaration.

En effet, s'agissant de la première difficulté, il a été soulevé que les sociétés effectuent leurs déclarations en dollar et le trésor public en francs CFA. Cependant, l'Administrateur Indépendant, valorise le montant en dollar avec un taux de CFA différent de celui utilisé par la BEAC, ce qui crée de grosses différences.

Concernant la seconde difficulté, il a noté que certains chiffres indiqués dans les rapports par l'Administrateur Indépendant ne correspondent pas aux intitulés exacts.

Pour pallier ces difficultés, il a été proposé que :

- Le Secrétariat Permanent mette en place des fichiers de réconciliation à transmettre aux sociétés et administrations publiques ;
- Le Secrétariat Permanent organise des séances de travail entre les sociétés et les administrations en vue de la bonne compréhension des déclarations effectuées par celles-ci.

Outre ces propositions, le Secrétaire Permanent a recommandé aux sociétés d'émettre des propositions pour l'amélioration du processus de collecte de données et a rappelé la nécessité d'écrire formellement pour justifier les écarts constatés.

- 2- Participation effective des sociétés lors des réunions

Sur ce point, le Secrétaire Permanent a relevé la faible participation des sociétés extractives et forestières lors des réunions du Comité National.

Il a rappelé que cette faible participation a amoindri la notation de la République du Congo lors de la dernière validation de 2022 et a recommandé à cet effet, aux points focaux de veiller à la participation effective des sociétés qu'ils représentent.



3- Obligation de reporter les données désagrégées par projet sur les paiements et les revenus provenant du secteur extractif

Le Secrétaire Permanent a rappelé qu'à chaque convention signée doit correspondre des données précises afin de constater l'évolution quantitative et financière de chaque objet. Cette exigence émane non seulement de la Norme ITIE 2023, mais aussi de la loi sur la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques en son article 66.

De ce fait, les sociétés sont encouragées à effectuer leurs déclarations en indiquant la valeur du dollar employée au jour du versement.

Après avoir clôturé le suivi des recommandations adressées aux sociétés extractives et forestières, le président de séance a procédé à la présentation des Termes de Référence de l'Administrateur Indépendant.

La principale difficulté soulignée par la société TotalEnergies E&P était la déclaration des coûts et rapports d'audit par projet.

A cette difficulté, le Secrétaire Permanent a répondu qu'il serait nécessaire d'organiser des séances de travail pour l'implémentation de cette nouvelle exigence.

A l'issue de cette réunion, il a été conclu que les propositions faites seront mises à la disposition des autorités.

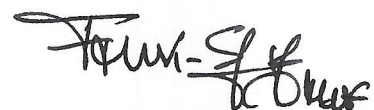
Une nouvelle séance de travail avec les points focaux est prévue le vendredi 27 septembre 2024, de 11h00 à 14h00.

Les points proposés pour la prochaine réunion sont :

- Vérification de présence ;
- Examen du compte rendu de la réunion du 04 septembre 2024 ;
- Suivi des recommandations des rapports ITIE ;
- Termes de Références de l'Administrateur Indépendant ;
- Divers.

Les travaux qui ont commencé à 11h00, se sont achevés à 13h00.

Le Secrétaire Permanent



Florent Michel OKOKO